

VILLE D'ARBOIS
DEPARTEMENT DU JURA

DEL 25.10.23-04

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAUDIOZ, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, CALONNE, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. BRUNIAUX, MEYNIER, JABER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux. ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. POULET pouvoir à Mme DEPIERRE Mme BAILLY pouvoir à Mme GRESSER Mme LAMY pouvoir à Mme BRIOT-GAUDIOZ M. MARTI pouvoir à M. MOLIN Mme VERNIER pouvoir à Mme REGALDI ABSENT : M. PETIGNY SECRETAIRE DE SEANCE : M. MEYNIER
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 17	
Nb de procurations : 5	
Convocation du : 17 / 10 / 2025	

DÉLIBÉRATION N°04 :

Autorisation donnée à Madame la Maire de procéder à la facturation de participations à des tiers dans le cadre d'actions ou de projets partagés

Madame la Maire expose à l'assemblée :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2122-21 et L.1611-1 ;

CONSIDERANT que la commune conduit ou participe à divers projets et actions avec d'autres partenaires publics ou privés (communes, associations, établissements publics, etc.), dans des domaines tels que la jeunesse, la culture, la coopération décentralisée, l'environnement, ou tout autre champ de compétence communale ;

CONSIDERANT que ces projets peuvent donner lieu à des dépenses partagées entre partenaires, nécessitant la refacturation par la commune de tout ou partie des coûts supportés pour le compte de ces tiers ;

CONSIDERANT qu'il convient, pour permettre une gestion financière régulière et faciliter les opérations de mandatement et de recouvrement par le comptable public, d'autoriser le Maire à émettre des titres de recettes correspondants à ces participations financières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à facturer à des tiers (collectivités, établissements publics, associations ou autres partenaires) les participations financières correspondant à leur quote-part dans les dépenses engagées par la commune dans le cadre d'actions ou de projets partagés.
- **DIRE** que ces participations seront établies sur la base des coûts réels supportés par la commune, conformément aux conventions, accords de partenariat ou décisions de principe arrêtés pour chaque projet concerné.
- **DIRE** que les recettes correspondantes seront imputées au budget communal, au chapitre et à l'article appropriés selon la nature de l'opération.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 24 octobre 2025

La Maire,

Valérie DEPIERRE



Le Secrétaire de Séance,

Pierre MEYNIER